

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****7ÈME Réunion de 2015****Séance du 30 novembre 2015**

CD20151130_30
id. 2184

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE COLLÈGES
ET D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

Il convient de faire un point sur la politique départementale en matière de collèges et d'installations sportives notamment par rapport à l'épisode d'orages violents que l'ensemble des secteurs du département a connu dans la soirée du 31 août 2015.

COLLÈGES

Les dégâts matériels ont été très importants : arbres déracinés, toitures détruites, vitrages cassés, zingueries arrachées, infiltrations d'eau dans les bâtiments, problèmes électriques, serveurs pédagogiques hors services...

Par conséquent, sur les 17 collèges du Département, des travaux sont engagés dans 14 établissements.

Concernant les gymnases, seul celui du collège Antonin Perbosc à Lafrançaise a été touché au niveau de la toiture.

Il est proposé, lors de cette session, des crédits en fonctionnement et en investissement pour permettre une remise en état de l'ensemble des bâtiments, étant précisé qu'un dossier a été ouvert auprès de la compagnie d'assurance du Département en lien avec le service gestionnaire du département.

I - POINT SUR LES EFFECTIFS – BILAN RENTRÉE 2015

Au plan des effectifs, un total de 10 450 élèves a été enregistré qui résulte du constat définitif établi par la Direction Académique en octobre 2015. On note une augmentation de 93 enfants par rapport à la dernière rentrée scolaire, augmentation moindre toutefois par rapport aux prévisions réalisées.

Néanmoins, quelques situations sont tendues. Une réflexion doit être menée dans le courant de l'année, en concertation avec les services de Monsieur le Directeur Académique, à une légère modification de la sectorisation.

Le détail des effectifs collège par collège est présenté en annexe

II – FONCTIONNEMENT

Tempête

Comme indiqué précédemment, une ratification des crédits nécessaires aux travaux de remise en état des bâtiments sur la ligne budgétaire est la suivante :

Entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments
(article 61522 – sous-fonction 221 « Tempête »).....130 000 €

III - INVESTISSEMENT

a - Travaux annuels

Programme annuel de travaux d'entretien

Lors du budget primitif de 2015, une opération de rénovation de trois salles de sciences au collège Jean Rostand à Valence d'Agen a été votée.

Il était prévu initialement de conserver l'électricité en l'état sur ces espaces. Toutefois, suite à un diagnostic, cette installation s'est avérée obsolète obligeant le Département à réaliser une remise aux normes électriques. Par ailleurs, l'accessibilité handicapés a nécessité des travaux complémentaires notamment sur le sol. Le surcoût global s'élève à **30 000 € TTC**.

A cet effet, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2015 de l'article 2317312 – 221 de **30 000 €** avec ratification des crédits de paiement correspondants.

Tempête

En section d'investissement, il convient également de prévoir des crédits à hauteur de **92 000 €** pour les travaux nécessaires dans les collèges.

Il est donc proposé d'adopter les autorisations de programme 2015 « Tempête » de **92 000 €** (47 000 € sur le 231312 – 221 et 45 000 € sur le 2317312 – 221) avec ratification des crédits de paiement correspondants.

« Programme de préfiguration du Plan Numérique » – 1ère tranche d'équipement du collège Jean Rostand de Valence-d'Agen désigné comme « collège préfigurateur » en Tarn-et-Garonne

Dans le cadre du Programme de préfiguration du Plan Numérique pour l'Education défini par l'Etat en mars 2015, le collège Jean Rostand à Valence d'Agen, précédemment labellisé COCON (Collège Connecté validé par l'Assemblée Départementale lors du BP 2015) a été qualifié de « collège préfigurateur ».

Ce programme, sur le principe duquel avait été notifié à Madame la Rectrice l'accord d'accompagnement du département, vise à développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes par l'intermédiaire de l'équipement individuel des élèves et de leurs enseignants.

Il permet de doter, en équipements et ressources pédagogiques numériques, avec le partenariat financier incontournable des Conseils Départementaux, tous les élèves et tous les enseignants des collèges préfigurateurs (dans un premier temps), sur une durée de 3 ans et sur la base du calendrier suivant :

- année 2015: les classes de 5ème (élèves et professeurs)
- année 2016 :les classes de 5ème (élèves et professeurs) ,
- année 2017 : les classes de 5ème et les classes de 6ème (élèves et professeurs).

Le coût global de cette première tranche est estimé à ~~230 000 € TTC~~ étant précisé que le Département bénéficiera d'une subvention du Ministère de l'Education Nationale d'un montant maximum de 41 800 € pour l'année 2015 (à savoir 190 € par élève et 380 € par enseignant).

Par ailleurs, dans la perspective de cette dotation en tablettes des élèves et des professeurs au collège Jean Rostand à Valence d'Agen, le Président propose de réaliser une étude relative à la couverture wifi nécessaire afin d'apprécier les incidences techniques de l'opération.

A cet effet, il est proposé d'adopter une autorisation de programme 2015 de **4 000 €** sur l'article 2317312 – 221 avec ratification des crédits de paiement correspondants.

Travaux dans les cours

Suite aux résultats des appels d'offres, il convient de prévoir une augmentation de l'autorisation de programme 2015 de l'article 231722 – 221 de **3 000 €** avec ratification des crédits de paiement correspondants.

b - Travaux pluriannuels

Construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne (*article 2313126 - sous-fonction 221*)

La construction d'un 18ème collège sur cette commune a été votée lors de la décision modificative n° 1 de 2012. Cet établissement sera prévu pour une capacité d'accueil de 600 élèves ce qui représente un coût d'opération prévisionnel de 16 millions d'euros (hors installations sportives).

La société HEMIS AMO a été retenue en qualité de programmiste et missionnée pour l'assistance aux études de faisabilité de pré-programmation ainsi que l'élaboration du programme technique détaillé préalablement nécessaires à cette construction. Ce programmiste a remis le pré-programme qui nécessite à terme un arbitrage de l'Assemblée Départementale car il propose 3 scénarii selon 3 niveaux de performance énergétique avec les estimations travaux suivantes :

- niveau réglementaire RT 2012 : près de 13 millions € TTC ;
- niveau bâtiment passif : 14,3 millions € TTC (bâtiment qui produit autant d'énergie qu'il en consomme) ;
- niveau bâtiment positif : 15 millions € TTC (bâtiment qui produit plus qu'il ne consomme).

En parallèle, la signature de l'acte pour le transfert du terrain par la commune de Verdun-sur-Garonne au Département est en cours.

INSTALLATIONS SPORTIVES

I – FONCTIONNEMENT

Un ajustement de crédits sur la ligne budgétaire suivante, correspondant à la réparation et à la restitution des bâtiments modulaires à usage de vestiaires sportifs au collège Vercingétorix à Montech à la fin de l'année 2015 est présenté.

Location mobilières (*article 61353 – sous-fonction 221*)

- Rappel des crédits inscrits en 2015.....	15 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....	10 000 €

II - INVESTISSEMENT

a – Travaux annuels

Dans le cadre de la tempête, une partie de la toiture du gymnase du collège Antonin Perbosc à Lafrançaise a été endommagée. Les travaux de réparation s'élèvent à **15 366 € TTC**.

Il est donc proposé d'adopter une autorisation de programme 2015 de **15 366 €** sur l'article 231314 – 221 et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

*
* * *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan rentrée 2015 sur les effectifs détaillés en annexe ;
- Décide les ajustements budgétaires détaillés ci-après suite à l'épisode d'orages violents survenus le 31 aout 2015 ;

COLLÈGES :

Fonctionnement

- Ratifie un crédit de 130 000 € concernant la ligne budgétaire Article 61522 - sous-fonction 221 « Tempête » (entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments) ;

Investissement

- Adopte concernant les lignes budgétaires suivantes :
 - article 231312 – sous-fonction 221 « Tempête » (dépenses d'investissement dans les collèges propriété du département), une autorisation de programme 2015 de 47 000 € avec la ratification d'un crédit de paiement correspondant,
 - article 2317312 – sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges mis à disposition du département) :
 - une autorisation de programme 2015 de 45 000 € « Tempête »,
 - une autorisation de programme 2015 de 4 000 € « Travaux de câblage »,
 - une augmentation de l'autorisation de programme 2015 de 30 000 €,avec la ratification des crédits de paiement correspondants,
- Décide d'augmenter :
 - article 231722 – sous-fonction 221 (travaux dans les cours des collèges mis à disposition du département), l'autorisation de programme 2015 de 3 000 € avec la ratification d'un crédit de paiement correspondant.

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Ratifie un crédit de 10 000 € concernant la ligne budgétaire article 61353 - sous-fonction 221 (locations mobilières) ;

- Adopte, concernant la ligne budgétaire article 231314 – sous-fonction 221 « Tempête » (programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases), une autorisation de programme 2015 de 15 366 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC